Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212201669-20251124-DCM_2025_082-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 18 novembre 2025, complété le 20 novembre 2025, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Denise PRUD'HOMM, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 21**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme PRUD'HOMM Denise, Mme LE BOUDER Laetitia, M. SIMON Pierre, M. Patrick THERIN, Mme GLAZIOU Elisabeth, M. PLEGADES François, M. OLLIVIER Christian, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme DERRIEN Anne-Marie, Mme LE BESCOND Mireille, Mme MEVEL Joëlle, M. PRAT Didier, M. KERAVAL Didier, Mme TRANVOUEZ Anne, Mme SEGONI Graziella, Mme ALLAIN Pascale.

**ABSENTE EXCUSÉE :** Mme LE GAD Colette

**ABSENTS :** Mme DELAUNOY Julie
M. BAULIER Denis
Mme GOURIOU Rachel

**PROCURATION :** Mme LE MORVAN Véronique à Mme PRUD'HOMM Denise

**SECRÉTAIRE :** M. OLLIVIER Christian

**Présents :** 16 **Absents :** 4 **Pouvoir :** 1 **Votants : 17**

| | |
|---|---|
| **DCM_2025_082** | **INTERCOMMUNALITÉ – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF DES CÔTES-D'ARMOR, LANNION-TREGOR COMMUNAUTE ET LES COMMUNES DU TERRITOIRES – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE** |

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 4 Novembre 2025, Lannion-Trégor Communauté a lancé le renouvellement de la Convention Territoriale Globale qui doit être signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'ensemble des communes du territoire avant le 31 décembre 2025.

Pour rappel, conformément aux directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), depuis le 1er janvier 2022, la CAF doit mettre en œuvre avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département et de leurs communes, une contractualisation pluriannuelle portant sur des enjeux communs à la CAF et aux collectivités.
La présente convention porte sur les enjeux communs à la CAF et aux collectivités territoriales pour répondre aux besoins des familles.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212201669-20251124-DCM_2025_082-DE

Madame le Maire explique que sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, la CTG propose aux communes, à l'EPCI et la CAF de travailler conjointement 4 enjeux, identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé, complété par l'Analyse des Besoins Sociaux menée sur le territoire, d'un bilan de la Convention Territoriale Globale 2021-2025 et d'un travail collaboratif entre les communes, l'EPCI et la CAF :

- **Faciliter et garantir l'accès aux structures d'accueil des enfants et aux ressources du territoire ;**

- **Proposer une offre d'accueil Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de qualité et adaptée aux besoins ;**

- **Développer le soutien à la fonction parentale et valoriser les lieux d'animation à la vie sociale ;**

- **L'accès aux droits et aux logements pour les jeunes.**

Elle explique que la Convention Territoriale Globale doit faire l'objet d'une signature par la CAF des Côtes d'Armor, les communes du territoire et Lannion-Trégor Communauté avant le 31 décembre 2025. Dans la perspective de cette échéance qui conditionne l'octroi par la CAF des Côtes d'Armor des financements liés aux politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse, il convient que les Maires du territoire et le Président de Lannion-Trégor Communauté soient autorisés par délibération de leur assemblée à signer la Convention Territoriale Globale (Projet de CTG en annexe).

**ENTENDU** l'exposé de Madame le Maire ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** l'arrêté du 03 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales ;

**VU** la circulaire CNAF n° 2021-008 relative à la contractualisation territoriale globale ;

**VU** le règlement intérieur de la CAF des Côtes d'Armor approuvé par son Conseil d'Administration ;

**VU** la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) ;

**VU** le projet de Convention Territoriale Globale ;

**VU** la délibération n° CC_2025_0224 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 04 Novembre 2025, approuvant l'accord de méthode préalable à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre Lannion-Trégor Communauté et la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor,

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212201669-20251124-DCM_2025_082-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale.

**Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Maire,**

**Madame Denise PRUD'HOMM**

**Mme le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité**
**par télétransmission le :**
**affichée le :**

***La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.***